



ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE POUR MON ENFANT

Par **BENAKILA**, le **13/07/2010** à **22:51**

BONJOUR, JE SUIS MARIEE ET PERE DE 3 ENFANT SACHANT QUE JE VIS EN FRANCE AVEC MA FEMME DEPUIS 1978 AVEC MES 2 ENFANT QUI SONT Né ICI .JAI OBTENUE LA NATIONALITE FRANCAISE MOI ET MA FEMME PAR NATURALISATION GRACE A LA LOI CONCERNANT LES ALGERIENS Né AVANT 1962 ET RESIDANT EN FRANCE DEPUIS 1978.

CEPENDANT JAI UN AUTRE FILS QUI EST MAJEUR ET VIT EN ALGERIE AVEC SES GRAND PARENTS ,TOUTEFOIS IL A FAIT SON PRIMAIRE ICI EN FRANCE .

MA QUESTION EST COMME SUITE :

quel est la procedure et les demarches que doit entreprendre mon fils en algerie pour qu il puisse acquerir la nationalite francaise et pouvoir nous rejoindre ici.

MERCI POUR TOUTE REPONSE QUI NOUS AIDERA